

Le projet des Vigneaux sème la confusion au conseil municipal

La Provence
com

Samedi 08/04/2017, [Cuges-les-Pins](#), [Édition Aubagne - La Ciotat](#)



En début de séance, les représentants du collectif Cuges qualité vie ont exprimé leur colère aux élus du conseil municipal concernant le projet. Photo Fr.G.

Ils s'étaient donné rendez-vous vers 19 h du côté de la salle des mariages. Jeudi soir, les membres du collectif Cuges qualité vie - dont l'association Planète Cuges, en mars dernier, a pris le relais des actions - souhaitent profiter de la réunion du conseil municipal pour faire entendre leur voix aux élus. Autorisée par le maire à le faire, c'est Emmanuelle Lutz, à l'origine, avec d'autres, du mouvement de grogne, qui a pris la parole.

"Nous sommes venus exprimer notre colère contre le choix d'architecture et les volumes du bâti projeté dans la Zac des Vigneaux, et vous demander de retirer les trois permis de construire pour imaginer une autre disposition du bâti qui respecte l'existant de notre village provençal, a-t-elle expliqué. De nombreux Cugeois, des élus, quelle que soit leur sensibilité, ont été choqués par les dispositions, les hauteurs et l'architecture des immeubles, incompatibles avec le patrimoine villageois et paysager de Cuges."

La jeune femme a rappelé qu'une pétition a recueilli "en trois semaines, plus de 400 signatures", que les membres du collectif ont eu une entrevue avec l'aménageur Façoneo, en charge du projet, et qu'ils ont déposé, faute de réponses, des recours gracieux contre les deux premiers permis.

"Ces recours vous permettent de prendre toute mesure administrative afin d'imposer à l'aménageur une autre organisation du bâti et une autre architecture en adéquation avec l'identité du territoire, a-t-elle ajouté. Ne laissons pas notre entrée de village devenir une cité-dortoir (...), garantissons à nos enfants un développement harmonieux de notre village tout en restant dans un programme de logements aidés et sociaux. Vous serez soutenus par la population si vous retirez les arrêtés de permis de construire afin de remédier aux erreurs évidentes dans ce projet".

Carence

Le maire, Bernard Destrost, s'est dit *"très attentif"* à ces remarques, et a rappelé avoir reçu à plusieurs reprises les membres du collectif. Mais *"le choix d'implantation de cette Zac ne nous incombe pas, a-t-il précisé, des élus ici présents l'ont voté..."* Il a souligné également que les niveaux R+3 des bâtiments étaient *"prévus dès le départ"* et que par ailleurs, *"la commune est en carence de logements sociaux, avec seulement 4 % alors que 20 sont imposés par la loi, ce qui va entraîner en 2017 des pénalités de 114 000 €. Et si on ne fait rien, la Préfecture pourra préempter les terrains et faire ce qu'elle veut !"*

"Le collectif n'est pas contre les logements sociaux, mais contre l'architecture de ce projet ! a lancé un manifestant dans l'assistance. Le problème, ce n'est pas le R+3, c'est l'insertion paysagère. On ne demande qu'à vous aider, vous êtes notre maire. Prenons le temps de consulter d'autres architectes, qui font de très belles choses".

"Sortir par le haut"

À son tour, l'élu d'opposition Antoine Di Ciaccio a pris la parole : *"Personne ici ne remet en cause la Zac créée en 1986 et entrée en phase opérationnelle en 2008, a-t-il insisté. Des bâtiments R+2 et R+3 étaient prévus mais dans une insertion qui n'a rien à voir avec ce qu'on nous propose aujourd'hui, qui va barrer la perspective sur le village. Aujourd'hui nous avons l'occasion de sortir par le haut : on a pris quatre ans de retard, prenons six mois de plus pour demander aux architectes de retravailler la position des bâtiments".*

Commençant à s'agacer, le maire a demandé à passer à l'ordre du jour du conseil, mais le collectif a demandé un rendez-vous *"pour trouver une solution"*. *"Il y a parmi vous des élus qui avaient la charge de la ville avant nous et qui ont fait n'importe quoi, s'est énervé Bernard Destrost, ils feraient bien de se taire !"*

Piquée par cette remarque, Mireille Parent, élue d'opposition qui faisait partie de l'ancienne majorité, a préféré quitter la salle, suivie, quelques minutes plus tard, par les quatre autres élus de son groupe.

"La politique politicarde qui consiste à accuser les élus qui étaient là avant, c'est de la m...", a hurlé une personne dans la salle. *"Nous nous fichons des bords politiques, a dit une autre, c'est l'âme du village que nous défendons." "Retirez les permis !"*

Dans un climat particulièrement tendu, où certains élus de la majorité ne cachaient pas leurs doutes ou leur malaise vis-à-vis du projet, le maire a finalement accepté d'appeler les membres du collectif dès le lendemain.

Le budget primitif 2017 adopté sans l'opposition

Le calme revenu en salle du conseil, les élus de la majorité se sont attaqués à l'ordre du jour, consacré essentiellement aux finances communales. L'adjointe déléguée aux finances, France Leroy, a précisé en introduction qu'il faudrait *"procéder à quelques rectifications"* dans les chiffres, avant de passer à l'approbation des comptes de gestion et administratifs pour le budget principal, et les budgets annexes de l'eau et du service funéraire.

Concernant le compte administratif, soit le reflet de l'année écoulée, elle a souligné sa satisfaction d'un budget *"positif en fonctionnement malgré la baisse des dotations de l'État"*, grâce à des *"dépenses contenues"*. Elle a cependant souligné *"l'explosion des frais de contentieux"*, que le maire a justifié par l'existence de litiges, dont celui de la place devant l'école Chouquet ou encore *"l'affaire du minibus"*. *"Étant donné que l'expertise a révélé que c'était une affaire pour la commune, il n'était pas question que France Leroy prenne la démarche à sa charge comme elle l'avait proposé..."*, a expliqué le maire. *"Au final, tout ça nous coûte très cher"*, a-t-il conclu.

Pour l'investissement, elle a reconnu que la commune avait *"engagé moins de dépenses que prévu, notamment pour la voirie, mais ce retard sera résorbé en 2017"*.

L'élue a indiqué que les taux communaux des impôts locaux ne seraient pas touchés cette année, puis elle a annoncé le montant de 217 000 € de subvention pour le CCAS en 2017, soit *"une augmentation de 12 000 €"*. Et la somme de 49 820 € a été affectée aux subventions aux associations.

À l'occasion de la mise à jour de l'indice brut terminal de la Fonction publique, les indemnités du maire, de ses adjoints et des élus délégués ont été revues à la hausse : les indemnités brutes s'élèveront ainsi à *"1 085 € pour le maire, 423 pour les adjoints et 188 pour les conseillers délégués"*, a précisé France Leroy. Le maire a de son côté justifié ce choix par les nombreux frais liés à ses *"missions à l'extérieur"*, notamment les déplacements, sachant qu'il ne *"dispose pas d'un véhicule de fonction"*.

France Leroy s'est ensuite employée à présenter un budget *"respectant les règles de sincérité et de prudence, en faisant face à de véritables contraintes"* : elle prévoit ainsi une baisse de 13 % des charges à caractère général, avec des *"pistes d'économie notamment dans la renégociation de certains contrats"*. Par ailleurs *"la baisse des charges de personnel nous donne une véritable bouffée d'oxygène, même s'il faut absorber l'embauche du DGS, qui est indispensable"*. Pour les recettes, l'élue concède que *"la grosse inconnue, ce sont les droits de mutation"* : *"Nous avons prévu 300 000 €."* Évoquant les travaux de voirie prévus en 2017, les élus ont rappelé qu'ils étaient favorables au transfert, en 2020, de la compétence voirie à la Métropole, *"mais il faudra être prudent sur les charges de voirie que nous allons inscrire à notre budget..."*

Michel Desjardins a regretté que les travaux de la toiture de l'église aient été supprimés du budget. France Leroy lui a répondu : *"Il faut faire des choix... Nous allons demander une autre subvention pour ça. Notre village est vétuste mais on ne peut pas tout inscrire au budget !"*

Frédérique Gros